



RAPPORT TECHNIQUE  
ET FINANCIER

• 2022 •

# CE DOCUMENT EST ÉCO-CONÇU.

Sur l'ensemble du cycle de sa production, nous avons été soucieux de réduire les impacts environnementaux en optant pour une mise en pages limitant les aplats de couleurs à une juste mesure ; en utilisant des typographies pensées pour économiser jusqu'à 50 % d'encre à l'impression ; en choisissant un papier 100% recyclé originaire de forêts gérées durablement (FSC/PEFC) ; des encres végétales et un vernis à base d'eau. Cette plaquette a été réalisée dans une imprimerie locale dotée du label Imprim'Vert qui garantit la mise en place d'actions concrètes pour la protection de l'environnement.

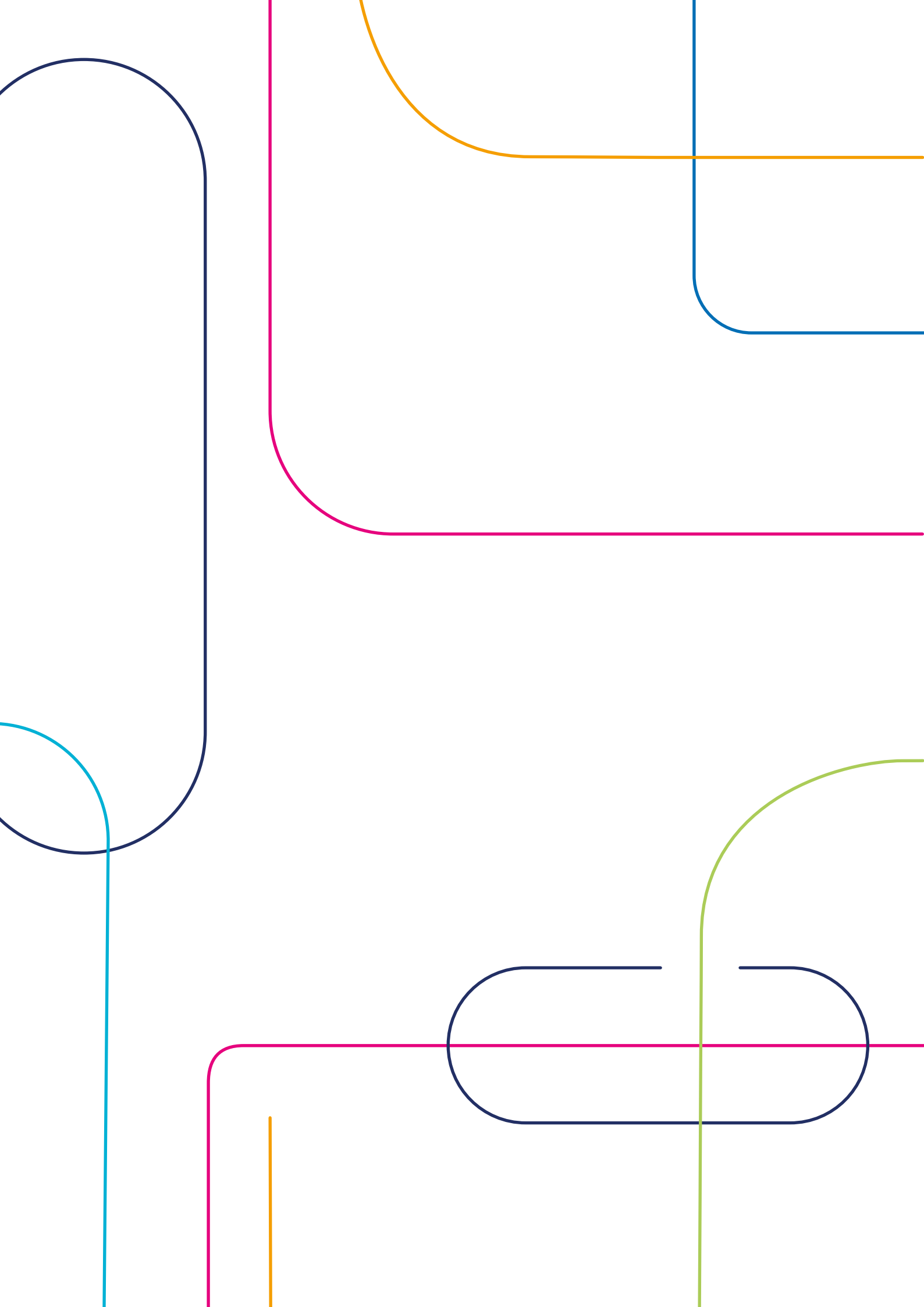


Création et réalisation : SYNTAGME, Communication & Influence  
Crédits photos : Siom, Istock, Jérémy Barrande, DR  
Juin 2023



# RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

• 2022 •



# Une année au Siom



**Nathalie Béan**  
Vice-Présidente du Siom  
en charge des finances  
et du personnel

INVESTIR

RECETTES

ACHATS

INFLATION

MAÎTRISER

## Quel bilan tirez-vous de cette année 2022 ?

Mon premier sujet de satisfaction, que je partage avec les élus et les équipes du Siom, c'est la bonne gestion de notre syndicat.

Nous avons travaillé ces dernières années à construire des marges de manœuvre pour investir et nous avons poursuivi en 2022 nos efforts de désendettement. Depuis 2011, le Siom n'a pas sollicité d'emprunt pour financer ses investissements courants. L'encours de la dette a ainsi baissé de plus de 12 millions d'euros pour atteindre aujourd'hui un peu plus de 7 millions d'euros. Un exemple d'investissement rendu possible par ces choix volontaristes de gestion : la déchetterie-recyclerie de Saclay. Un investissement de plus de 5 millions d'euros pour lequel nous avons obtenu 1 million d'euros de subventions auprès de l'ADEME (400 000 euros) et la Région Ile de France (600 000 euros).

## Vous avez également choisi de ne pas modifier les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2022...

Cette année encore, nous avons réussi à ne pas augmenter les taux, même au regard la crise que nous venons de subir ces deux dernières années. La progression des valeurs locatives a certes augmenté nos recettes, mais les taux n'ont pas bougé depuis 2019 à 5,30% en moyenne contre 9,37% au niveau national.

En revanche, l'année 2022 a été marquée par l'augmentation programmée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes

émise par l'État) de 3 euros la tonne pour les déchets incinérés et de 10 euros la tonne pour les déchets enfouis, soit une dépense supplémentaire de 210 000 euros.

“

**Nous avons travaillé ces dernières années à construire des marges de manœuvre pour investir et nous avons poursuivi en 2022 nos efforts de désendettement.** ”

## Vous évoquez la crise de ces deux dernières années. A-t-elle pesé sur les comptes du Siom, je pense aux répercussions de l'inflation, par exemple ?

Bien entendu ! Trois postes ont été particulièrement impactés : nos achats de sacs végétaux, de bacs roulants et de conteneurs enterrés qui ont subi des augmentations de 43 % pour le papier, 30 % pour le plastique et 50 % pour l'acier. Soit un surcoût de 232 000 euros sur l'année. Et de façon plus générale, l'ensemble de nos achats ont été impactés par l'inflation via les indices de révision des prix figurant dans les marchés publics. En revanche, nous avons bénéficié de tarifs fixes sur l'énergie en 2022 grâce à notre contrat en cours, ce qui nous a épargné... temporairement.

Bien entendu, nous avons agi très concrètement pour maîtriser nos dépenses. Par exemple, pour les

sacs destinés à recevoir les déchets verts, leur format a diminué et nous en avons commandé moins.

## Outre la TEOM, le Siom bénéficie d'autres recettes. Ont-elles progressé ?

Nous avons effectivement deux grandes lignes de recettes. Tout d'abord les produits de l'UVE, électricité et chaleur. Même s'il a fait moins froid, notre taux de valorisation, qui est de 87% en 2022 -il dépassait les 90% les années précédentes- nous a permis d'engranger des recettes qui nous donnent une marge de manœuvre pour limiter la pression fiscale. Par ailleurs, le tri des emballages permet leur valorisation ce qui génère une recette non négligeable. Le tri de chacun a donc des conséquences concrètes sur nos comptes, le déchet est bien une ressource !

## Si l'on devait garder en mémoire quatre chiffres pour synthétiser ce rapport annuel ?

Tout d'abord le coût du service de la collecte et du traitement des déchets : 139 euros par habitant. En regard, il faut poser les recettes de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM : 106,80 euros par habitant. On le voit, nous sommes avec ces deux chiffres en déficit théorique. Il faut ajouter les autres recettes non fiscales de 26,34 euros par habitant. Enfin, dernier chiffre, nos investissements qui s'élèvent à 56 euros par habitant, financés par les subventions et les excédents.

# Les compétences du Siom

		Compétence		Mode d'organisation	
		Collecte	Traitement	Porte-à-porte	Apport volontaire
Ordures ménagères		✓	✓	✓	✓
Emballages, journaux et magazines		✓	✓	✓	✓
Verre		✓	✓	✓	✓
Végétaux		✓	✓	✓	
Encombrants		✓	✓	à dates fixes, sur appel	
DEEE		✓	✓	sur appel	
Déchets de déchèterie		✓	✓		caissons et autres contenants
DDS		✓	✓		regroupement (armoires)
Déchets de CTM		✓	✓		caissons
Biodéchets		✓	✓	✓	

# Les indicateurs techniques

## La collecte en porte-à-porte

Déchets ménagers	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie (nombre d'habitants)	Population desservie (%)	Km parcourus dans l'année	Consommation kg GNV	Consommation L gasoil
<b>Ordures ménagères</b>	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 à 4 fois/semaine (C1 à C4)	Bac gris à couvercle grenat ou noir (RS)	194 423	93,7%	324 508	<b>194 247,22</b>	<b>10 915,40</b>
<b>Emballages ménagers / papier / journaux-magazines</b>	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1)	Bac gris à couvercle jaune ou orange (RS)	194 423	93,7%	295 521	<b>114 433,76</b>	<b>6 111,66</b>
<b>Déchets végétaux</b>	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1) à 2 fois/mois (C0,5)	Sacs en papier biodégradable (17 communes)	180 085	86,7%	141 862	<b>74 053,16</b>	<b>4 277,14</b>
		1 fois/semaine (C1) du 15/03 au 15/11	Bac gris à couvercle vert foncé (4 communes)	27 514	13,3%	30 512		
<b>Biodéchets</b>	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1)	Bac gris à couvercle marron	10 368	5,0%	89 613		<b>9 470,62</b>
<b>Verre</b>	Prestataire : SEPUR (4 communes)	2 fois/mois (C0,5)	Bac gris à couvercle vert clair	24 754	11,9%	14 593	<b>3 007,16</b>	<b>559,16</b>
<b>Encombrants ménagers à dates fixes</b>	Prestataires : SEPUR (3 communes : Palaiseau, Longjumeau, Les Ulis)	1 à 2 fois/mois (C0,25/C0,5)	Dépôt sur la voie publique	82 154	39,6%	26 995	<b>39 536,26</b>	<b>550,72</b>
<b>Encombrants ménagers sur appels</b>	Prestataire : SEPUR (18 communes)	tous les 15 jours, soit 2 fois/mois (C0,5)	Dépôt sur la voie publique	125 445	60,4%	68 797		
<b>D3E sur appels</b>	Prestataire : SEPUR (18 communes)	tous les 15 jours, soit 2 fois/mois (C0,5)	Dépôt sur la voie publique	125 445	60,4%	20 906	<b>3 846,70</b>	

## La Redevance Spéciale (Siom 17 communes)

	2021	2022	Ecart 2021/2022	
<b>Nombre de conventions de Redevance Spéciale</b>	898	978	8,9%	
Quantités collectées (tonnes)	Ordures ménagères	6 827	7 792	14,1%
	Emballages	938	1 131	20,6%
	Biodéchets	59	111	87,1%

### Evolution prévisible de l'organisation de la collecte pour les producteurs non ménagers (dispositif Redevance Spéciale) :

- Géographique : intégration des 4 communes issues du SIRM (Ballainvilliers, la Ville du Bois, Linas et Montlhéry) prévisionnellement en 2023
- Flux : montée en puissance du service des biodéchets à l'ensemble des producteurs professionnels (dans la perspective de l'obligation réglementaire de tri à la source au 01/01/2024)

## La collecte des biodéchets

Typologie de producteurs biodéchets collectés au 31/12/2022	Nombre de points de collecte	Nombre d'habitants collectés	Taux d'équipement (pavillons et collectifs)
Ecoles	58		
Producteurs RS (hors écoles)	17		
Pavillons	4062	9343	10%
Collectifs	12	1026	

## La collecte en apport volontaire

Flux	Prestataire de collecte	Type de PAV	Nombre de PAV	Evolution du nombre de PAV mis en service en 2022 (par rapport à 2021)	Ratio d'équipement (sur population desservie au 31/12/2022)	Performance 2022 (kg/hab)	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	SEMAER	PAV enterrés	130	21	1 colonne / 101 habitants	138,4	14 321
Emballages / journaux / magazines		PAV enterrés	132	24	1 colonne / 100 habitants	30,3	11 902
Verre		PAV enterrés	78	8	1 colonne / 465 habitants	21,5	27 374
		PAV semi-enterrés	251	-2			
		PAV aériens	64	0			
<b>Tous flux</b>			655	51			53 597

## Les ordures et déchets ménagers produits par habitant au Siom et collectés en porte-à-porte et en apport volontaire depuis 2012

Population des 21 communes du Siom		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DMA*	Tonnage total	85 626	84 850	86 144	82 923	84 801	85 255	82 130	84 405	86 184	86 675	80 527
	Ratio kg/hab.	431,2	425,9	430,2	412,1	417,0	415,8	398,0	406,3	411,4	416,9	387,9
	Evolution depuis 2012		-1,23%	-0,23%	-4,43%	-3,30%	-3,57%	-7,71%	-5,79%	-4,59%	-3,33%	-10,04%

Déchets Ménagers et Assimilés : Ordures ménagères et assimilés, végétaux et encombrants

## Total des tonnages collectés

	2021	2022	Évolution 2021/2022	Ratio 2021 (kg/hab/an)	Ratio 2022 (kg/hab/an)	Source : données ORDIF 2021		
						IDF	Essonne	France
Ordures ménagères	51 111	48 139	-5,8%	245,8	231,9	281	241	246
Emballages, journaux, magazines	12 222	12 208	-0,1%	58,8	58,8	42	55	53
Verre	4 732	4 591	-3,0%	22,8	22,1	21	19	34
Biodéchets	59	402	578,7%	0,3	1,9	1		
<b>OMA</b>	<b>68 124</b>	<b>65 340</b>	<b>-4,1%</b>	<b>328</b>	<b>315</b>	<b>345</b>	<b>315</b>	<b>333</b>
Végétaux	13 950	11 394	-18,3%	67,1	54,9	21	48	18
Encombrants (sur appel + dates fixes)	4 659	3 793	-18,6%	22,4	18,3	28	15	10
DEEE	153	138	-9,3%	1,2	1,1			
Déchèterie	10 802	9 682	-10,4%	52,0	46,6	82	170	243
<b>DMA</b>	<b>97 688</b>	<b>90 348</b>	<b>-7,5%</b>	<b>469,8</b>	<b>435,2</b>	<b>476,1</b>	<b>548,0</b>	<b>604,0</b>
CTM	5 922	5 108	-13,8%	28,5	27,3			
<b>TOTAL</b>	<b>103 611</b>	<b>95 455</b>	<b>-7,9%</b>	<b>498,3</b>	<b>462,5</b>			

## Déchèterie du Siom : modalités et conditions d'exploitation

Localisation	118 Chemin départemental, 91978 Courtaboeuf Cedex
Accès aux habitants	21 communes du Siom (207 599 habitants)
Accès aux artisans	Non
Zone dédiée au réemploi	Oui

## Fréquentation de la déchèterie

	2021	2022	Ecart 2021/2022
Fréquentation	79 332	77 923	-1,8%
Moyenne de passages par jour	234	217	-7,2%

5 jours de fermeture par an : 01/01, 01/05, 14/07, 15/08 et 25/12 en plus de la Fête de la Récup'



## Tonnages de la déchèterie

Déchèterie Siom - Villejust	2021	2022	Ecart 2021/2022
<b>Encombrants</b>	2 393	2 428	1,4%
<b>Gravats</b>	3 526	3 076	-12,8%
<b>Végétaux</b>	905	797	-11,9%
<b>Incinérables</b>	1 621	1 643	1,3%
<b>Déchets Diffus Spécifiques</b>	205	179	-12,6%
<b>Mobilier</b>	1 189	677	-43,1%
<b>DEEE</b>	326	298	-8,5%
<b>Ferraille</b>	488	425	-12,9%
<b>Piles</b>	3,79	5,19	36,9%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,98	0,88	-10,6%
<b>Textiles</b>	104	108	4,1%
<b>Réemploi Emmaüs</b>	33,06	36,10	9,2%
<b>Ampoules</b>	0,98	1,54	57,5%
<b>DASRI</b>	0,06	0,07	12,1%
<b>Extincteurs</b>	2,28	5,10	123,7%
<b>Huiles ménagères</b>	3,77	2,30	-39,0%
<b>TOTAL</b>	<b>10 802</b>	<b>9 682</b>	<b>-10,4%</b>

## Collecte des déchets non ménagers (hors Redevance Spéciale)

	Flux de déchets collectés	Collecteurs	Contenants	Tonnages
<b>Déchets collectés sur les CTM</b>	Encombrants	Nicollin	Caissons	1 306,6
	Incinérables			335,8
	Végétaux			434,3
	Gravats			421,9
	Ferraille			13,7
	Déchets Diffus Spécifiques	Triadis	Géobox	70,1
	DEEE	Ecosystem		48,0
<b>Déchets apportés par les CTM</b>	Incinérables	Régie municipale		1 162,5
	Pneus			5,0
	Végétaux			1 310,1
<b>Déchets des marchés alimentaires (Les Ulis et Palaiseau)</b>	Incinérables	Nicollin	Compacteurs	256,6
<b>Déchets d'Emmaüs Longjumeau</b>	Incinérables	Nicollin	Caissons	586,6
	Ferraille			49,5

## Emballages, journaux, magazines collectés

		Tonnages envoyés vers les recycleurs	Ratio en kg/hab
<b>Emballages</b>	Acier	286	1,38
	Aluminium	97	0,47
	Briques alimentaires	175	0,84
	Cartons	4055	19,53
	Plastiques	1241	5,98
<b>Journaux-magazines</b>		1525	7,35
<b>Gros de magasin</b>		828	3,99
<b>Verre</b>		4721	22,74
<b>Total</b>		<b>12 928</b>	<b>62,27</b>

## Les résultats des caractérisations

		Moyenne des caractérisations
<b>Plastiques</b>	PET clair (Q4)	4,81%
	PEHD/PP/PS	3,48%
	Flux de développement	3,67%
	Films PEBD	2,35%
<b>Papiers-cartons</b>	Journaux-magazines	18,53%
	Gros de magasin	7,20%
	EMR	27,44%
<b>Briques alimentaires</b>	ELA	1,38%
<b>Aluminium</b>	Aluminium	0,61%
	Petits alu	0,57%
<b>Acier</b>	Acier	2,16%
<b>Refus de tri</b>	Total Refus	27,80%
	<b>Total</b>	<b>100%</b>

## Unités utilisées par le Siom et tonnages traités

Déchets	Installations de traitement	Prestataires de traitement	Mode de traitement / valorisation	Mode de collecte	Quantités réceptionnées (en tonne)
<b>Ordures ménagères / Incinérables</b>	UVE (Villejust - 91)	UVE Siom exploitée par Generis	Incineration / Cogénération (chaleur et électricité)	Porte-à-porte, apport volontaire, déchèterie et CTM	51 867,00
<b>Verre</b>	Plateforme de stockage (Villejust - 91) Installations de traitement : (Everglass Rozet Saint Albin - 02 Sibelco Andrézieux - Bouthéon - 42 Solover Champforgeuil - 71)	Plateforme Siom exploitée par Generis	Recyclage matière	Apport volontaire (17 communes) ou porte-à-porte (4 communes)	4 590,80
<b>Emballages ménagers, journaux et magazines</b>	Centre de tri (Vert le Grand - 91)	Serivel	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri traités par l'UVE du Siom)	Porte-à-porte et apport volontaire	12 208,09
<b>Biodéchets</b>	Quai de transfert et de pré-traitement (Stains - 93) Méthaniseurs-agricoles partenaires (Ussy-sur-Marne - 77 Noyen-sur-Seine - 77 Thennelières - 10)	Moulinot compost	Valorisation énergétique (biométhane) et compostage (épandage agricole)	Porte-à-porte (volontariat)	402,12
<b>Déchets végétaux</b>	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	Zymovert	Compostage et valorisation énergétique (bois énergie)	Porte-à-porte, Déchèterie et CTM	13 935,60
<b>Gravats</b>		Semavert (groupe Semardel)	Valorisation en remblais / aménagements paysagers ou enfouissement	Déchèterie et CTM	3 497,84
<b>Encombrants ménagers des particuliers</b>	Eco Site Vert le Grand / Echarcon (Vert le Grand - 91)	Semaval (groupe Semardel)	Recyclage matière et valorisation énergétique (CSR, bois énergie et refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Porte-à-porte	3 793,12
<b>Encombrants ménagers déchèterie et CTM</b>	Centre de traitement (Buc - 78)	Nicollin	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Déchèterie et CTM	4 410,74 dont 677 tonnes via Eco-Mobilier
<b>Déchets diffus spécifiques (DDS)</b>	Centre de regroupement/ traitement (Etampes - 91)	Triadis	Recyclage matière et valorisation énergétique	Déchèterie et CTM	248,96 dont 62,32 tonnes via EcoDDS
<b>Ferraille</b>	Quai de transfert (Buc - 78) Site de reprise (Recyclage 94 Bonneuil-sur-Marne - 94)	Nicollin	Recyclage matière	Déchèterie et CTM	488,38
<b>DEEE</b>	Centre de regroupement : SEMAVAL - VERT LE GRAND (91) Centres de traitement : GEM F : REFINAL - BRUYERES SUR OISE (95) ; GEM HF - REVIVAL ENVIZE - GENNEVILLIERS (92) ; ECRANS - CALLOO - VERNOUILLET (28) ; PAM - REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)	Ecosystem	Recyclage matière	Porte-à-porte, Déchèterie et CTM	493,25

## Indicateurs techniques

<b>Nombre de communes</b>	21										
<b>Nombre d'habitants</b>	207 599										
<b>Tonnages collectés (en tonnes) hors déchèteries et CTM</b>	Ordures ménagères	Végétaux	Encombrants	Emballages ménagers – papier	Verre	Textiles	DEEE	Biodéchets			
	48 139,44	11 393,86	3 793,12	12 208,09	4 590,80	278,30	138,34	402,12			
<b>Fréquence collecte ou quantité contenant</b>	C1 à C4	C0,5 à C1	C0,25 à C0,5 ou rendez-vous sur appel	C1	17 communes en apport volontaire 4 communes en C0,25 ou apport volontaire Parc de 393 PAV verre	40 bornes textiles	Rendez-vous sur appel	C1 à C2			
<b>Tonnages collectés à la déchèterie de Villejust + CTM</b>	Incinérables/tout venant	Végétaux	Encombrants	Gravats	Mobilier	DEEE	DDS	Ferailles	Piles/Ampoules/ Cartouches encre/ DASRI/Huiles ménagères/ Réemploi Emmaüs/ Extincteurs	Textiles	
	3 140,92	2 541,74	3 734,18	3 497,84	676,56	346,42	248,96	488,38	51,17	108,00	
<b>Redevance Spéciale</b>	978 Conventions	Ordures ménagères		Emballages ménagers – papier		Biodéchets					
		7 792,20 t		1 130,93 t		110,88					
<b>Tonnages UVE</b>	Déchets incinérés	Mâchefers			Refiom						
	93 587,54	17 900,48			2 651,38						
		dont 994,94 t ferreux et 109,60 t non-ferreux									

# Les indicateurs financiers

## I – Les comptes administratifs

Le Siom vote deux budgets :

**Le budget public** recense l'activité de collecte et de traitement d'élimination des déchets ménagers des collectivités membres du Siom et dont les contributions sont adossées à la fiscalité.

### Public M14 : collecte & traitement des déchets ménagers et assimilés

Dépenses	Recettes
Habitants : Collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	TEOM
Déchèterie	Subventions des Eco-organismes
Actions de sensibilisation et de prévention	Vente de produits résiduels
Entreprises : Collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale

**Le budget privé** recense les activités de traitement des déchets par incinération, la valorisation énergétique et l'exploitation de la station GNV.

### Privé M4 : UVE, valorisation énergétique, GNV

Dépenses	Recettes
Incinération des déchets ménagers et assimilés	Vente de prestations d'incinération
Réseau de chaleur	Vente de chaleur et d'électricité
Exploitation Station GNV	Vente de GNV

Les chiffres présentés portent sur la **consolidation** de ces deux budgets.

### 1 - Année 2022

Les comptes administratifs consolidés s'élèvent à 33 440 k€ en recette de fonctionnement et à 31 087 k€ en dépense de fonctionnement.

#### Recettes de fonctionnement = 33 440 k€

Les recettes issues du produit de la fiscalité représentent 66 % (22 172 k€) des recettes de fonctionnement. Le produit fiscal (TEOM) évolue de 934 k€ entre 2021 et 2022 soit + 4,40 %, cette augmentation est due à la réévaluation des bases fiscales (indexée sur l'indice de la consommation). Les taux de la TEOM n'ont pas évolué depuis 2019.

La baisse des recettes de vente de GNV est due à l'arrêt de la station pendant 3 mois.

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2021 CA 2022	
Vente de produits résiduels	593k€	1 383k€	1 242 k€	-141k€	-10,20%
Recette déchèterie	7k€	7k€	11k€	4k€	57,14%
Redevance spéciale	434k€	412k€	572k€	160k€	38,83%
Valorisation énergétique	3 562k€	3 881k€	3 305k€	-576k€	-14,84%
Vente d'incinération & Mâchefers	2 573k€	3 077k€	3 410k€	333k€	10,82%
Vente de GNV	309k€	381k€	266k€	-115k€	-30,18%
Participations Eco-organismes	2 387k€	2 215k€	2 268k€	58k€	2,39%
Prévention	135k€	180k€			
<b>Produit de la fiscalité</b>	<b>20 922k€</b>	<b>21 238k€</b>	<b>22 172k€</b>	<b>934k€</b>	<b>4,40%</b>
Autres produits + exceptionnels	520k€	282k€	194 k€	-88k€	-31,21%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>31 442k€</b>	<b>33 056k€</b>	<b>33 440k€</b>	<b>384k€</b>	<b>1,16%</b>

#### Dépenses de fonctionnement = 31 087 k€

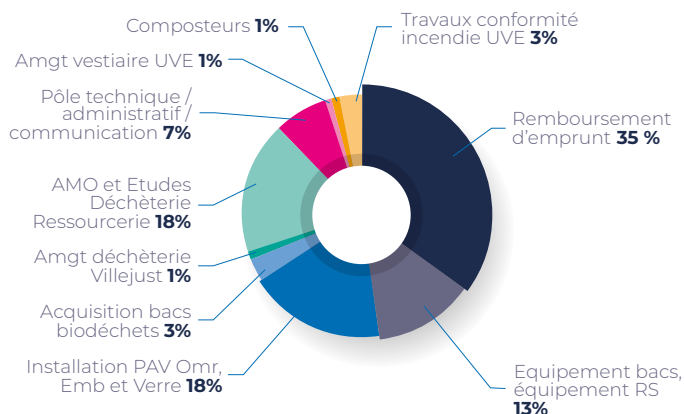
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 6.36 % entre 2021 et 2022. Avec la crise économique, certains indices utilisés dans les formules de révision des marchés publics ont progressé, notamment ceux liés aux dépenses de collecte des déchets (+3,20%). L'année 2022 est marquée par la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets pour les foyers volontaires.

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2021 CA 2022	
<b>Charges à caractère général</b>	<b>25 799k€</b>	<b>26 922k€</b>	<b>28 476k€</b>	<b>1 554k€</b>	<b>5,77%</b>
Collecte	12 729k€	13 096k€	13 515k€	419k€	3,20%
Traitement des déchets incinérables	7 187k€	7 314k€	7 374k€	60k€	0,82%
Traitement : végétaux, encombrants	927k€	915k€	790k€	-125k€	-13,66%
Traitement : emballages journaux	2 143k€	2 644k€	2 656k€	12k€	0,45%
Collecte & Traitement : Biodéchets	0k€	19k€	628k€	609k€	3 205,26%
Communication / Prévention	282k€	292k€	400k€	108k€	36,99%
Autres charges à caractère général	804k€	781k€	846k€	65k€	8,32%
Redevance spéciale (hors collecte & traitement)	22k€	31k€	27k€	-4k€	-12,90%
Caissons CTM	488k€	456k€	504k€	48k€	10,53%
Déchèteries	737k€	875k€	931k€	56k€	6,40%
Valorisation énergétique	197k€	228k€	543k€	315k€	138,16%
Exploitation GNV	283k€	271k€	262k€	-9k€	-3,32%
Dépenses de personnel	1 710k€	1 770k€	2 097k€	327k€	18,47%
Autres charges de gestion courante	339k€	146k€	184k€	38k€	26,02%
Charges financières	440k€	389k€	330k€	-59k€	-15,17%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>28 288k€</b>	<b>29 237k€</b>	<b>31 087k€</b>	<b>1 860k€</b>	<b>6,36%</b>

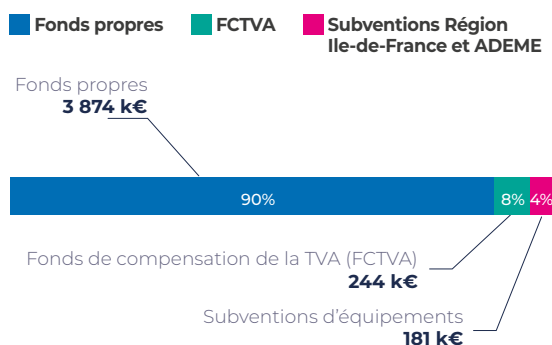
## 2 – Des investissements de proximité

### Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 3 388 k€ dont 2 201 k€ pour les dépenses d'équipement et 1 187 k€ de remboursement en capital de la dette.



### Recettes d'investissement



### La capacité de désendettement est de 1 an

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève :

Au 31/12/2021	8 265 k€
Recours à l'emprunt 2022	0 k€
Remboursement en capital de la dette	- 1 187 k€
Au 31/12/2022	7 078 k€

Depuis 10 ans, le Siom poursuit sa volonté de désendettement pour augmenter sa capacité d'investissement et envisager plus sereinement le financement de nouveaux projets tel que la construction d'une déchèterie ressourcerie.

## 3 – Les modalités de financement

### Détermination du produit fiscal

#### La clé de répartition

Catégorie de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte OM, végétaux, emballages, verre, encombrants	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logement + 5% éloignement Siom
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

**Le mode de financement** : Le coût du service net (charges – recettes non fiscales) est financé par le produit de la TEOM.

**La détermination du taux de TEOM** : C'est le résultat du rapport entre la contribution et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue. Ainsi le taux moyen de la TEOM est passé de 6.49 % en 2017, à 5.27 % en 2022.

### Modalité de la Redevance Spéciale

La redevance spéciale correspond au coût du service (coût de collecte et de traitement des déchets, coût de gestion du service) non pris en charge par la TEOM au-delà de 1 320 litres par semaine.

- De 0 à 1 320 litres collectés par semaine : non facturé, car correspondant au service rendu et pris en charge via la TEOM
- Au-delà de 1 320 litres collectés par semaine : selon délibération en vigueur.

Dans tous les cas, le redevable continue d'acquitter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) lorsqu'il y est soumis.

	2018	2019*	2020**	2021	2022
Tarif m <sup>3</sup>	17,10 €	17,24 €	17,42 €	17,42 €	18,15 €
Volume collecté en m <sup>3</sup>	93 696,48	76 638,11	78 636,28	84 418,47	68 356,17
Volume facturé en m <sup>3</sup>	45 880,92	27 287,36	24 906,63	23 660,10	27 113,71
Part volume facturé / volume collecté	48.97%	35.61%	31.67%	28.03%	39.66%

\* Renouvellement des systèmes embarqués sur les bennes de collecte

\*\* Crise sanitaire avec périodes de confinement

## COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE aux habitants (budget public)

Le coût du service collecte et traitement des déchets revient à 139,15 € TTC par habitant (Population du territoire de 207 599 habitants). Ce service est financé pour 106,80 € par le produit de la TEOM qui couvre 77 % du service. Le reste du service est financé par la vente des produits recyclables (plastique, papier carton, verre...) et la participation des éco-organismes.

<b>Charges 2022</b>	<b>K€ arrondis</b>	<b>€ / habitant</b>
Charges de structure	1 815 K€	8,74 €
Charges de communication	359 K€	1,73 €
Charges techniques	25 153 K€	121,16 €
Prévention	320 K€	1,54 €
Pré-collecte et collecte	15 113 K€	72,80 €
Transport	286 K€	1,38 €
Traitement	9 435 K€	45,45 €
<b>Total charges HT</b>	<b>27 328 K€</b>	<b>131,64 €</b>
TVA acquittée	1 560 K€	7,51 €
<b>Produit 2022</b>	<b>€ arrondis</b>	<b>€ / habitant</b>
Recettes industrielles	3 060 K€	14,74 €
Soutiens : Eco-organismes	2 268 K€	10,93 €
Aides	139 K€	0,67 €
<b>Total produits</b>	<b>5 467 K€</b>	<b>26,34 €</b>
<b>Coût du service</b>	<b>23 421 K€</b>	<b>112,82 €</b>
TEOM	22 172 K€	106,80 €
Redevance spéciale	572 K€	2,76 €
<b>Total financement</b>	<b>22 744 K€</b>	<b>109,56 €</b>
<b>Ecart coût et financement</b>	<b>- 677 K€</b>	<b>- 3,26 €</b>

Pour 2022, les investissements ont été financés par les excédents et les subventions sans faire appel à la TEOM et à l'emprunt.

## II – Comptabilité analytique 2022 – Matrice ADEME

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure.

**La totalité des dépenses réelles de fonctionnement** de l'année 2022 est prise en compte. Les charges techniques comprennent les dépenses pour :

- La collecte, ventilée en fonction du coût réel par flux ;
- Le traitement ;
- Les charges induites ;
- Les amortissements.

L'amortissement annuel intègre les immobilisations corporelles et les constructions qui ne sont pas prises en compte dans la comptabilité publique telle que l'usine, l'aménagement du site, la déchèterie et les bureaux.

La ventilation des charges de structure et de communication est effectuée en fonction des charges techniques.

### Les recettes comprennent :

- Les ventes d'incinération ;
- Les ventes de chaleur et les ventes d'électricité ;
- Les ventes de produits recyclables et résiduels ;
- Les soutiens des éco-organismes ;
- Les reprises annuelles de subventions.

### Les définitions retenues :

- Le coût aidé HT correspond à la différence des charges et des produits hors TEOM, redevance spéciale.
- Le coût aidé TTC tient compte à la fois de la TVA acquittée et du FCTVA récupéré.
- Le nombre d'habitants est celui de 2022 soit 207 599 habitants (population totale).

## Décomposition des coûts du service par poste

Année 2022	OMR	Biodéchets	Verre : AV	Verre : PAP	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants et DEEE	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Population desservie	207 599	10 368	182 845	24 754	207 599	193 888	207 599	207 599	207 599	207 599
Tonnages collectés	47 883	402	3 935	656	12 208	8 589	3 931	11 394	5 312	96 590
Charges techniques	11 944k€	715k€	552k€	171k€	6 017k€	1 318k€	1 395k€	3 002k€	717k€	25 145k€
dont charges collecte	6 318k€	680k€	250k€	144k€	3 221k€	325k€	942k€	1 987k€	276k€	14 143k€
dont charges traitement	4 857k€	28k€	0k€	0k€	2 626k€	993k€	453k€	322k€	442k€	9 694k€
Charges de structure	866k€	52k€	40k€	12k€	436k€	89k€	101k€	218k€	52k€	1 864k€
Charges de communication	176k€	101k€	2k€	0k€	74k€	11k€	22k€	0k€	0k€	384k€
<b>Coût complet</b>	<b>12 986k€</b>	<b>868k€</b>	<b>594k€</b>	<b>184k€</b>	<b>6 527k€</b>	<b>1 418k€</b>	<b>1 518k€</b>	<b>3 220k€</b>	<b>769k€</b>	<b>27 325k€</b>
Recettes (hors fiscalité)	2 057k€	4k€	206k€	18k€	2 901k€	251k€	137k€	3k€	69k€	5 640k€
<b>Coût aidé HT</b>	<b>10 929k€</b>	<b>864k€</b>	<b>388k€</b>	<b>166k€</b>	<b>3 626k€</b>	<b>1 167k€</b>	<b>1 380k€</b>	<b>3 217k€</b>	<b>700k€</b>	<b>21 685k€</b>
Coût aidé TTC	11 725k€	936k€	402k€	179k€	3 828k€	1 227k€	1 481k€	3 484k€	786k€	23 202k€
Contribution (TEOM + RS)	11 750k€	895k€	384k€	171k€	3 672k€	382k€	1 414k€	3 326k€	750k€	22 744k€

La collecte et le traitement des ordures ménagères représentent 50 % des quantités de déchets collectés et 49 % des dépenses.

La collecte et le traitement des déchets recyclables hors verre représentent 12 % des quantités de déchets collectés et 16 % des dépenses.

La collecte et le traitement des déchets végétaux représentent 12 % des quantités de déchets collectés et 14 % des dépenses.

## Structure du coût par poste de charges et de produits

Charges en k€ HT		Produits (hors fiscalité)	
Charges fonctionnelles	2 174k€	Ventes de matériaux et d'énergie	3 060k€
Prévention	320k€	Soutien Eco-organismes	2 268k€
Pré-collecte/Collecte	15 113k€	Subventions	139k€
Transfert/Transport	286k€	Total produits matrice	5 467k€
Traitement	9 435k€	<b>Taux de couverture des charges par les produits</b>	<b>17%</b>
Traitement des déchets professionnel	4 393k€		
<b>Total charges matrice en €HT</b>	<b>31 721k€</b>		

Le taux de couverture des charges en k€ HT par les produits (hors fiscalité) est de 17 % en 2022, 21 % en 2021.

## Évolution des coûts aidés HT

Coût aidé en €HT/habitant	OMR & biodéchets	Verre : AV	Verre :	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2018	44,79 €	2,96 €	5,27 €	16,19 €	5,48 €	6,92 €	16,68 €	2,42 €	92,57 €
Coût 2019	45,78 €	2,63 €	5,52 €	15,52 €	5,07 €	5,73 €	14,45 €	2,25 €	87,57 €
Coût 2020	47,86 €	2,32 €	5,32 €	17,24 €	5,00 €	6,67 €	14,75 €	2,70 €	91,72 €
Coût 2021	46,92 €	2,33 €	5,47 €	16,85 €	4,79 €	5,59 €	14,81 €	2,53 €	91,14 €
Coût 2022	52,65 €	2,12 €	6,71 €	18,65 €	5,55 €	6,65 €	15,49 €	2,89 €	102,82 €
Ecart 2021/2022	12%	-9%	23%	11%	16%	19%	5%	14%	13%
Référence IDF ADEME (donnée 2021)	51 €	1,80 €		13 €	14 €				98,50 €

La population reste stable passant de 207 922 habitants en 2021 à 207 599 habitants en 2022.

Les évolutions des coûts entre 2021 et 2022 sont dues aux augmentations d'environ 5% des coûts des matières premières et de l'énergie et de nouveaux services.

La mise en place d'une collecte séparée des biodéchets à partir d'avril 2022 pour les foyers volontaires fait augmenter le coût OMR & biodéchets de 4.16 € / habitant entre 2021 et 2022.

Avec le renouvellement du marché de collecte, une campagne de conteneurisation du verre et des déchets végétaux a été menée pour les communes de Ballainvilliers, La Ville-du-Bois, Linas et Montlhéry pour un coût supplémentaire de 1.08 € / habitant pour le verre et 0.11 € / habitant pour les déchets verts.

Coût aidé en €HT/tonne	OMR & biodéchets	Verre : AV	Verre : PAP	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2018	190,49 €	138,71 €	240,00 €	334,41 €	117,25 €	311,67 €	278,75 €	95,35 €	200,75 €
Coût 2019	179,13 €	123,34 €	258,81 €	281,94 €	123,84 €	265,92 €	232,89 €	89,18 €	186,13 €
Coût 2020	192,18 €	102,22 €	221,82 €	296,01 €	131,65 €	272,25 €	225,27 €	98,52 €	189,76 €
Coût 2021	191,57 €	102,22 €	241,22 €	272,28 €	102,03 €	241,46 €	220,68 €	90,61 €	180,08 €
Coût 2022	226,37 €	98,60 €	253,11 €	297,00 €	125,37 €	351,17 €	282,30 €	118,51 €	220,10 €
Ecart 2021/2022	18%	-4%	5%	9%	23%	45%	28%	31%	22%
Référence IDF ADEME (donnée 2021)	190 €	91 €		270 €	186 €				193 €

Entre 2021 et 2022, les tonnages sont en baisse pour l'ensemble des flux sauf pour les recyclables secs qui restent stables. Cette baisse de tonnage fait donc augmenter les coûts pour la partie fixe des charges.

Avec le contexte d'inflation sur les matières premières, le coût de la collecte des déchets verts augmente de 28% dû à l'augmentation de 45% des coûts des sacs en papier.

La campagne de conteneurisation pour les 4 communes de Linas, Montlhéry, La-Ville-du-Bois et Ballainvilliers ont engendré un surcoût de 18,53 € / T.

Le coût à la tonne des encombrants augmente de 45 %, cette évolution s'explique par l'augmentation de nos coûts notamment, la TGAP (+ 10 € / T), la mise en place d'une collecte des D3E à date fixe pour la ville des Ulis et la baisse des tonnages collectés de 18 %.



## Décomposition des coûts du service par poste

Modalité d'exploitation du service d'élimination des déchets	Marchés publics	
Modalités d'établissement de la Redevance spéciale	Régie	
Montant annuel global des dépenses des services	en k€	€/ hab
Charges de structure	2 134k€	10,28
Charges de communication	359k€	1,73
Prévention	320k€	1,54
Pré-collecte et collecte	15 142k€	72,94
Transfert et transport	286k€	1,38
Traitement (service public)	9 435k€	45,45
Traitement des déchets des professionnels	4 712k€	22,70
<b>Total</b>	<b>32 388k€</b>	<b>156,01</b>
<b>Modalités de financement des services</b>		
TEOM	22 172k€	106,80
Redevance spéciale	572k€	2,76
<b>Total</b>	<b>22 744k€</b>	<b>109,56</b>
<b>Montants détaillés des aides reçues d'organismes agréés résultant de l'abandon des emballages</b>		
CITEO (ECO EMBALLAGES)	2 066k€	9,95
ECO MOBILIER	156k€	0,75
OCAD3E	46k€	0,22
<b>Total</b>	<b>2 268k€</b>	<b>10,92</b>
<b>Montants détaillés des recettes perçues au titre de la valorisation</b>		
Vente incinération	3 387k€	16,32
Vente de chaleur	2 397k€	11,55
Vente d'électricité	908k€	4,38
Vente de produits résiduels	1 495k€	7,20
Autres recettes	11k€	0,05
<b>Total</b>	<b>8 199k€</b>	<b>39,49</b>

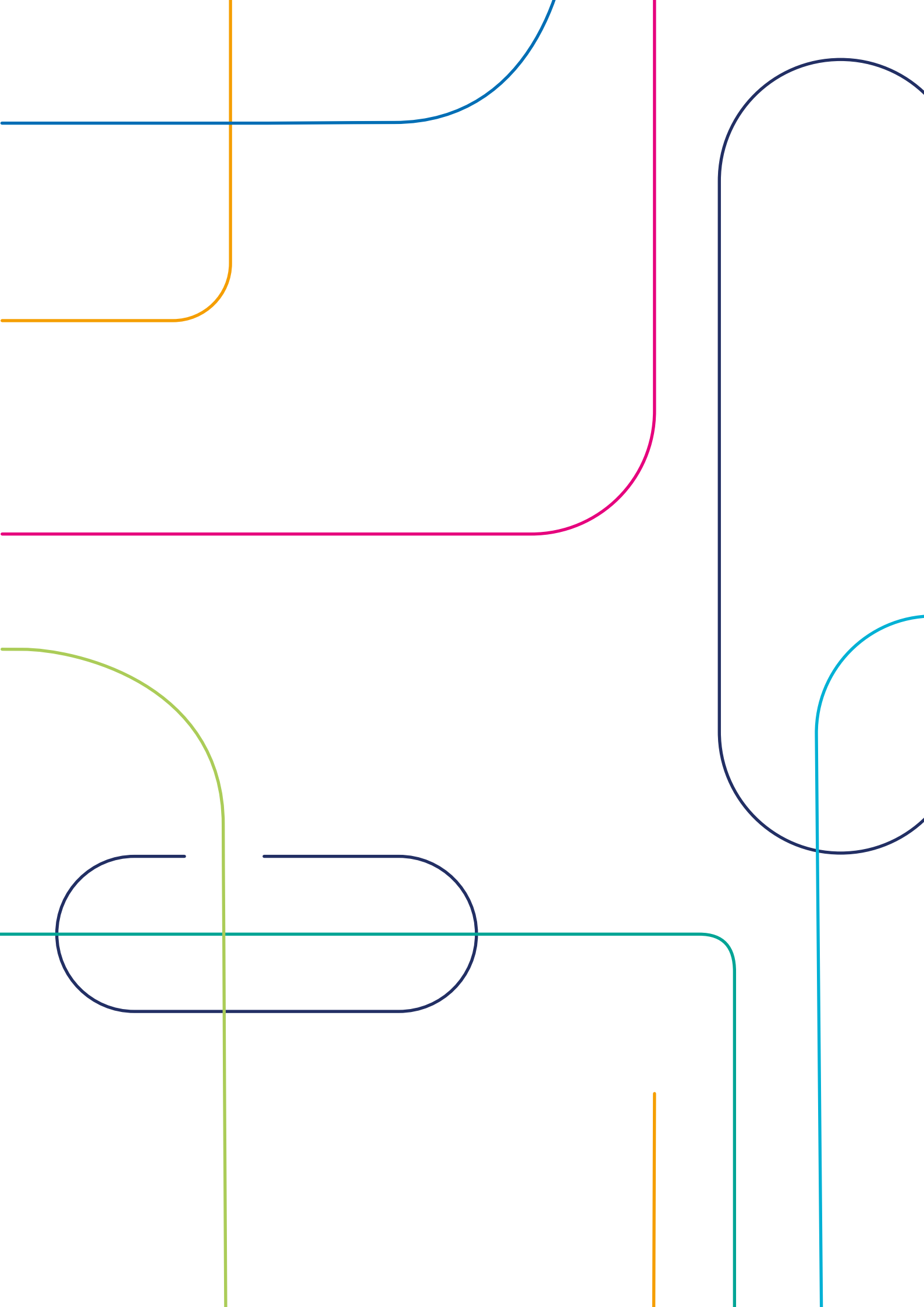
## Principales prestations rémunérées par la collectivité à des entreprises

### MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Nature de la prestation	Nom de la société	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel en k€	Évolution n/n-1
<b>BUDGET «Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés» (TTC)</b>					
Collecteur (17 communes)	SEPUR	MP 8 ans	19/09/2026	9 993 k€	1,47%
Collecteur (4 communes du SIRM)	SEPUR	MP 7 ans	31/03/2028	1 865 k€	26,09%
Location et rotation caissons	NICOLLIN	MP 4 ans	31/03/2027	332 k€	-31,13%
Collecteur PAV	SEMAER	MP 4 ans	31/03/2027	546 k€	7,42%
Centre de tri collecte sélective	PAPREC	MP 4 ans	28/02/2022	711 k€	3,52%
	SERIVEL	MP 4 ans	01/03/2026	2 096 k€	
Plateforme compostage de déchets verts	ZYMOVERT	MP 4 ans	31/12/2024	396 k€	-17,55%
Traitement des encombrants & gravats	SEMAVERT / SEMAVAL / NICOLLIN	MP 4 ans	13/04/2024	1 003 k€	-4,87%
Acquisition bacs roulants	ESE France	MP 4 ans	31/10/2023	657 k€	45,74%
Collecte & traitement DDS	TRIADIS	MP 4 ans	01/12/2023	144 k€	-2,40%
Sacs pré-collecte déchets verts	TAPIERO	MP 4 ans	09/12/2026	746 k€	16,95%
Traitement des biodéchets	MOULINOT COMPOST & BIOGAZ	MP 2 ans	25/03/2024	31 k€	
<b>BUDGET «UVE - Valorisation Énergétique - GNV» (HT)</b>					
UVE	GENERIS	MP 8 ans	31/03/2024	6 002 k€	8,20%
Transport déchets dévotés	TRANSPORT MAUFFREY	MP 4 ans	31/03/2024	11 k€	-63,73%
Transport & traitement mâchefers	MEL	MP 4 ans	30/05/2024	852 k€	1,84%
Transport & traitement refiom	SECHE ECO INDUSTRIES	MP 4 ans	17/10/2025	380 k€	1,35%

## Liste des marchés conclus en 2022

N° de marché	Objet	Montant en K€ HT	Date notification	Attributaire	Adresse
<b>SERVICES : montant de 40 000 € à 89 999 € HT</b>					
21.023	Transport de groupes de personnes (enfants et/ou adultes) dans le cadre de visites pédagogiques organisées par le Siom	40 K€	08/02/2022	SAVAC	78 472
21.022	Entretien des installations de chauffage, VMC et climatisation des bâtiments du Siom	77 K€	21/01/2022	MCFE	92 320
22.005	Installation et exploitation d'un distributeur de boissons chaudes pour le Siom de la Vallée de Chevreuse.	80 K€	30/03/2022	DISTRIPUS	78 535
22.010	Location et entretien de vêtements EPI pour les agents du Siom	80 K€	09/06/2022	ELIS	91 070
<b>FOURNITURES : montant de 89 999 € HT à 213 999 € HT</b>					
22.007-1	La fourniture et livraison de conteneurs roulants destinés à la collecte des déchets alimentaires sur le territoire du Siom de la Vallée de Chevreuse	200 K€	04/07/2022	ESE France	71530
<b>SERVICES : montant de 89 999 € à 213 999 € HT</b>					
21.016	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance de l'unité de valorisation énergétique du Siom de la Vallée de Chevreuse	90 K€	10/03/2022	SAGE ENGINEERING	92 300
22.002	Création et la réalisation de supports d'édition Lot 2 divers supports (plaquette, guide de déchèterie, illustration bande dessinée, flyer cartographique	120 K€	04/04/2022	CHARACTER OBEA SYNTAGME	53 810
22.012	Nettoyage des locaux du Siom de la Vallée de Chevreuse	129 K€	30/08/2022	COFRANETH	91 140
22.011	Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité règlementaire du système de détection incendie de l'UVE de Villejust	179 K€	21/06/2022	SETEC	75 583
<b>SERVICES : MONTANT DE 214 000 € ET PLUS</b>					
22.001	Traitement et valorisation des déchets alimentaires collectés sur le territoire du Siom	215 K€	17/03/2022	MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ	75 017
22.004-2	Mise à disposition, rotation avec vidage, pesée et déchargement des caissons et compacteurs du territoire du Siom	1 900 K€	02/05/2022	NICOLLIN	69192
22.004-1	Collecte, transport, pesée et déchargement des points d'apport volontaire d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages et papiers journaux magazines et du verre	3 200 K€	02/05/2022	SEMAER	91810
21.019	Tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Siom de la Vallée de Chevreuse	10 292 K€	22/02/2022	SERIVEL	91 810
<b>FOURNITURES : MONTANT DE 214 000 € ET PLUS</b>					
22.013	Fourniture, installation et mise en service avec prestation associée de maintenance des analyseurs de mercure sur l'uve de Villejust pour le Siom de la Vallée de Chevreuse	540 K€	23/12/2023	ENVEA	78 300
22.018	La fourniture et la livraison de sacs en papier destinés à la collecte des déchets végétaux pour le Siom de la Vallée de Chevreuse	3 700 K€	09/12/2022	TAPIERO	87 203





Syndicat mixte des ordures  
ménagères de la Vallée  
de Chevreuse

Chemin Départemental 118  
91978 Courtabœuf Cedex  
Tél. 01 64 53 30 00 - [www.siom.fr](http://www.siom.fr)  
Siret 20006232100019 - Code APE 3811Z